

De l'avis du Conseil, une telle politique n'est pas bien adaptée à la situation canadienne. Une politique sur les revenus aurait le plus de chances de succès dans un état unitaire possédant une forte administration centrale et une longue tradition d'intervention officielle dans le détail du fonctionnement de l'économie. Autrement dit, il faudrait un pays où, du point de vue constitutionnel, le gouvernement serait toujours à peu près libre de recourir au besoin à une réglementation directe, où la puissance économique privée serait assez concentrée et où les organisations patronales et ouvrières seraient fortes et centralisées. Comme on peut s'en rendre compte, le Canada est loin de présenter un tel milieu idéal. Toute menace d'un recours à une réglementation directe des salaires et des prix serait absolument vaine au Canada. Le gouvernement fédéral n'a pas aujourd'hui le pouvoir d'imposer de telles mesures dans les principaux secteurs de l'économie et, en pratique, il n'a réussi à l'obtenir par les voies constitutionnelles qu'en période de guerre. En outre, les différences entre les diverses régions favorisent peu une telle politique au Canada. Un autre facteur qui milite contre l'établissement d'une telle politique est le degré croissant d'interdépendance économique auquel le Canada est soumis. En effet, des hausses de prix sur les marchés internationaux,—où se déterminent les prix d'un grand nombre de produits canadiens,—pourraient venir grossir rapidement les profits et les revenus d'un certain nombre d'industries primaires d'exportation, et on ne pourrait rien y faire, sauf peut-être expliquer au public les raisons pour lesquelles il faut tolérer cette situation.

En conséquence, le Conseil a axé ses recommandations surtout sur une meilleure utilisation des grandes politiques monétaire et fiscale, une meilleure planification des dépenses et des programmes gouvernementaux, une atténuation des rigidités du marché, un accroissement de la concurrence et de la mobilité des ressources (y compris la main-d'œuvre), la disparition des injustices et une meilleure compréhension par le public de toutes ces questions. Le Conseil croit que «malgré toutes les difficultés auxquelles ils peuvent conduire et leurs imperfections, malgré tous les bouleversements et la turbulence qu'ils provoquent à l'occasion, les éléments essentiels des institutions de libre négociation collective et de détermination flexible et relativement décentralisée des salaires et des prix devraient être conservés. Ils sont probablement à la longue plus compatibles avec une bonne tenue générale de l'économie canadienne que ne le serait toute formule de rechange».

Le Conseil a constaté que, dans le passé, l'emploi des politiques fiscale et monétaire a peut-être été trop orienté vers les fluctuations économiques faibles et à court terme. Elles pourraient être appliquées avec plus de profit à l'atténuation des grandes fluctuations économiques à plus long terme, c'est-à-dire à la réduction des pressions prolongées sur les ressources ou des ralentissements persistants de l'activité économique. Mais le Conseil ajoutait que dans ce cadre, d'autres conditions sont essentielles: une situation internationale favorable, un taux de change du dollar canadien qui soit approprié ainsi que des politiques complémentaires destinées à améliorer l'état de l'offre dans l'économie canadienne. Le Conseil estime que, jusqu'ici, on a peut-être trop négligé les politiques visant à accroître l'offre et de façon générale et dans les secteurs où s'exercent des pressions particulières.

L'un des principaux problèmes que le Conseil a décelés est celui des dépenses en construction. Depuis la fin de la guerre, ces dépenses ont manifesté un pouvoir particulier et sans pareil d'aggraver, ou même de créer, l'instabilité dans l'économie canadienne et, par ce fait, d'entraîner des répercussions sur le niveau des coûts et des prix en général. Ces 15 dernières années, la demande dans le secteur de la construction au Canada a varié beaucoup. On trouve, par exemple, dans le cas de la construction domiciliaire, une hausse de 25 p. 100 une année et une baisse de 17 p. 100 deux ans plus tard; dans celui de la construction non domiciliaire, une hausse de 40 p. 100 suivie en deux ans seulement d'une baisse de 9 p. 100 et dans le secteur des dépenses des gouvernements en constructions, une hausse de 32 p. 100 une année suivie d'une baisse de 7 p. 100 l'année suivante. Selon le Conseil, une bonne part de l'instabilité générale dans l'industrie de la construction est imputable aux gouvernements. Au cours des trois périodes d'essor que cette industrie a connues depuis